

Compte rendu d'un CHSCT sans le Dasen !

Réponses aux liminaires (Unsa Education, FO, FSU) par la Secrétaire Générale, Mme Vincent :

Bravo encore à tous les personnels, non la volonté n'est pas le « à tout prix ».

Président de la CEA a dit en CDEN : nous ne sommes pas dans des passoirs thermiques, le bâti scolaire se porte bien, il est en bon état.

Le CHSCT alerte sur le risque de sur utilisation de convecteurs thermiques cet hiver...

Non ce n'est pas un désert médical, et le Dr Chaumont-Malka précise :

Dans notre Académie, il y a 2,4 médecins du travail + 2 infirmières pour 34 000 personnels. Il n'y a pas de locaux sur le Haut-Rhin. L'infirmière dans le 68 fait beaucoup de secrétariat et travaille pour l'université une journée comme ça, en échange, il y a des locaux. Des visites de prévention sous protocole ont lieu. Toutes les personnes doivent avoir, en principe, une visite tous les 5 ans mais il n'y a pas assez de médecins pour le faire. Les consultations et visites sont faites à la demande des agents et/ou de l'employeur.

Température des locaux : alerte de la médecine de prévention à la SG au rectorat car 19° pour un travail assis n'est pas possible, il faut 21°a minima.

Direction et PPMS : la mise à jour du PPMS ne revient pas au directeur sauf volontariat. La SG s'engage à écrire aux directions d'école pour dire qu'ils ne sont pas soumis à la circulaire rectorale.

Elèves perturbateurs : des dispositifs existent, des adaptations se développent. Le CHSCT dit aussi que certains élèves n'ont pas leur place à l'école, l'Etat fait des économies sur les places en Instituts spécialisés. L'institution est maltraitante.

1. Validation de l'ordre du jour et des PV des 2 derniers CHSCT.
2. **Protocole « Organiser un déménagement d'école »** : un document finalisé est à venir. Le DASEN n'est pas d'accord avec la demande du CHSCT de bénéficier de 2 journées banalisées en cas de déménagement dans une école.

Vote sur le texte de l'administration : tous contre

Vote sur le texte proposé par les membres représentants du personnel.

3. Protocole « Procédure départementale type en cas d'agression d'un personnel-1^{er} degré »

Vote contre le doc proposé par l'administration pour la raison exprimée dans l'avis suivant :

Le CHSCTD déplore le peu de considération apporté par l'IA-DASEN pour le travail des membres du CHSCTD lors du groupe de travail portant sur les procédures en cas d'agression dans les 1^{er} et 2^o degrés. Il regrette que le protocole 1^{er} degré, proposé lors du GT du 8 septembre amendé lors du CHSCTD du 22 septembre 2022, ait été réduit à un schéma sommaire et que celui du second degré n'ait plus été abordé. Le CHSCTD demande à l'IA-DASEN d'appliquer la circulaire « Renforcer la protection des agents publics face aux attaques dont ils font l'objet dans le cadre de leurs fonctions » du 2 novembre 2020, dans le protocole travaillé par les membres du CHSCTD.

Les membres du CHSCT "travaillent", oui Monsieur le DASEN et nous avons besoin d'un responsable hiérarchique qui s'engage avec le CHSCT dans cette démarche.

4. Discussion autour des réponses aux avis votés à l'unanimité des 3 derniers CHSCT par le DASEN et validations des réponses à une centaine de fiches SST

Le CHSCT souhaite vivement répondre aux fiches qui traînent, on ne peut pas attendre qu'il y ait une réponse du supérieur hiérarchique alors que certaines situations sont urgentes.

La liste des IEN qui n'ont pas répondu à l'alerte pour indiquer la réception de fiches SST a été transmis à la DSI et le délai entre 2 alertes va être réduit. Une correction est aussi demandée à la DSI : l'accusé de réception par le directeur ne doit pas être obligatoire, surtout dans le cadre de la simplification des tâches. L'Assistant de prévention et l'IEN doivent être au même niveau de réception.

La gestion des fiches SST doit continuer jusqu'à la mise en place de la nouvelle formation spécialisée SST : le groupe de travail du 24 novembre est maintenu. Celui du 10 novembre traitera des PIAL

5. Dégradation des conditions de travail des enseignants :

Pour le 1^{er} degré : Augmentation des agressions, manque d'AESH, absence de remplacement pour les classes dédoublées, dégradation des propositions de formation continue, injonctions permanentes, perte de sens du métier, surcharge des PES à 100%, contractuels malmenés.

Ça craque à tous les niveaux : stagiaires 2^o degré à 18h, personnels administratifs, IEN

Souffrance au travail est le maître mot actuellement.

Voir le bilan statistique SST : [ici](#)

Des indicateurs RPS sont demandés pour illustrer cette souffrance au travail.